



COMMUNE DE TRÉOUEGAT
FINISTÈRE
Canton de SAINT RENAN

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 SEPTEMBRE 2026

Nombre de conseillers
en exercice : 11
Présents : 10
Votants : 10
Quorum : 6

Date de la
convocation :
02/07/2026

Le lundi 7 septembre 2026, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 2 septembre 2026, s'est réuni en mairie sous la présidence de Reun TREGUER, Maire.

Etaient présents :

Myriam GUENEUGUES (arrivée pour la D_2026-50), Cécile JEGOU, Kévin LE FLEM (arrivé pour la D_2026-50), Mikaël LE MENE, Jean-Michel L'HOSTIS, Fabienne MORVAN, Reun TREGUER, Luc VENNEUGUES, Typhaine BOCANDÉ, Yohan BELLEGUIC.

Etaient absents : Isabelle LAMOUR (excusée)

Secrétaire de séance : Typhaine BOCANDÉ

Laetitia GALY, secrétaire général de mairie, assistait à la réunion.

D 2026-52 - COMMISSION CADRE DE VIE DU 22 JUIN 2026 - ANIMATIONS PREVUS

Monsieur le Mene présente au Conseil Municipal le compte rendu de la commission Cadre de vie réunie le 22 juin 2026 et les actions qui en ont suivies.

La présentation de ce compte rendu a donné lieu à plusieurs échanges, débats et questionnements de la part des membres du Conseil Municipal. Les différents points présentés ci-après ont ainsi fait l'objet de discussions et de précisions au cours de la séance.

ARTICLE 1. VOIRIE ET ESPACES VERTS

- Broyeur d'accotement :
 - Premier passage effectué les 22 et 23 juin 2026 par la CCPI ;
 - Un second passage, destiné notamment à assurer la sécurité et la visibilité des panneaux, a été réalisé au cours de la semaine suivante ;
 - Une autre passe a ensuite été réalisée par l'entreprise MAO, après la signature des devis, le 11 août 2026.
- Projet de plantation d'arbres (demande de monsieur VENNEUGUES) :
 - Plusieurs lieux ont été identifiés, notamment l'espace vert situé derrière Ti Bras ainsi que certains chemins ;
 - Deux ébauches de projet sont actuellement à l'étude par la Commission ;

- Une demande de subvention pourrait être envisagée
- Événementiel :
 - La Commission propose l'organisation d'un troc de plantes à l'automne, dans le jardin de la mairie ;
 - La date reste à déterminer ;
 - Il est proposé de prévoir un délai minimum d'un mois afin de permettre une communication suffisante autour de cet événement.
- Animation :
 - L'organisation d'une matinée « découverte des chemins » est proposée, un dimanche matin durant les vacances.
 - Une journée d'accueil des nouveaux arrivants sera également à organiser courant novembre.
 - Les dates de ces deux animations restent à déterminer. Là encore, un délai minimum d'un mois est préconisé afin de permettre une communication suffisante.

ARTICLE 2. ÉQUIPEMENTS ET VIE LOCALE

- Table de ping-pong : une demande d'installation d'une table de ping-pong à l'étage de Ti Bras a été évoquée :
 - Il est proposé, au préalable, de définir et d'organiser une demi-journée d'initiation à la salle des fêtes avant d'envisager l'installation de la table. Celle organisée fin août a réuni trois personnes ;
 - Une attention particulière devra être portée à la compatibilité de cette pratique sportive avec la proximité de la verrière, notamment au regard des questions de sécurité ;
 - Le projet reste à l'étude par la Commission, notamment au regard de son attractivité, de sa faisabilité et surtout des conditions de sécurité.
- Salle de réunion de l'ancienne mairie : l'achat d'une cafetière et d'une bouilloire est prévu. Ces équipements seront mis à disposition du club de Saint-Ergat pour leur journée hebdomadaire, ainsi que des autres utilisateurs de la salle.

ARTICLE 3. PROPOSITION DE LA COMMISSION

Tarifs et modalités de réservation

- Habitants de la commune :
 - Location à la journée : 250 € (tarif actuel : 120 €) ;
 - Location sur deux jours, du vendredi au samedi ou du samedi au dimanche : 350 €.
- Personnes extérieures à la commune :
 - Location à la journée : 500 € ; (tarif actuel : 350 €) ;
 - Location sur deux jours : 750 € ;
 - La réservation serait possible au maximum trois mois à l'avance, sous réserve de confirmation de la disponibilité de la salle.

- Cas particuliers :

- Pour les enterrements, un forfait de 50 € serait appliqué pour le café d'après-cérémonie (tarif actuel : 40 €) ;
- Les formules « apéritifs » et « cafés familiaux » seraient supprimées afin d'éviter la multiplication des lignes tarifaires ;
- La sous-location à des personnes extérieures à la commune serait strictement interdite. En cas de non-respect de cette règle, une exclusion définitive du droit de location pourrait être appliquée ;
- Les mariages et réveillons seraient interdits, afin de ne pas entrer en concurrence avec les salles privées.

- Logistique et remise des clés

- Pour une location le vendredi soir, les clés seraient récupérées en mairie le vendredi matin ;
- Pour une location le week-end (samedi midi/soir ou dimanche midi), les clés seraient récupérées le samedi matin entre 9 h et 11 h. Cette organisation reste toutefois à réétudier, la mairie étant fermée sur cette plage horaire ;
- Les états des lieux d'entrée et de sortie seraient réalisés par des élus dans le cadre d'une astreinte. Il est proposé que la même personne réalise l'état des lieux d'entrée et celui de sortie ;
- Cette organisation soulève toutefois des difficultés, notamment la nécessité d'effectuer deux visites en présentiel pour chaque location. La possibilité de réaliser des photographies avant et après la location est également évoquée ;
- La possibilité de verser des indemnités de délégation, sur le modèle de ce qui est pratiqué à Tréglonou ou Plouzané, pourra être étudiée en fonction de la situation de la trésorerie.

- Pièces justificatives et règlement intérieur

- Le dossier de location devra obligatoirement comprendre :
- Le contrat de location signé ;
- Le règlement intérieur signé ;
- Une attestation d'assurance de l'emprunteur.
- Deux chèques de caution distincts seraient demandés :
- 1 000 € pour les éventuels dégâts matériels ;
- 200 € pour le ménage.

- Règles de vie dans la salle

- Les règles suivantes sont rappelées :
- Interdiction stricte de dormir à l'intérieur de la salle ;
- Interdiction d'utiliser du scotch ou des punaises sur les murs, sous réserve de vérification de l'état des murs ;
- Une photographie de référence sera jointe au contrat afin de permettre la remise en place correcte de la salle par le locataire.

ARTICLE 4. INVESTISSEMENTS ET TRAVAUX A PREVOIR

- Achats immédiats :
 - Les achats suivants sont envisagés :
 - Un kit de ménage professionnel (MOPS, balais, pelle) ;
 - Une cafetière et une bouilloire pour la salle de réunion de l'ancienne mairie, à laisser à disposition de l'ensemble des utilisateurs ;
 - Un miroir dans les toilettes féminines de la salle polyvalente.
 - Concernant les produits ménagers, un échange a lieu sur leur mise à disposition, notamment en raison du risque que ceux-ci soient utilisés ou emportés dès la première location. La possibilité d'utiliser des produits en dosettes est évoquée.
- Bâtiment :
 - Un rafraîchissement de la peinture de la salle est envisagé pour la fin de l'année, sous réserve des disponibilités budgétaires et de la situation de la trésorerie.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

AUTORISE le Maire à :

- signer la délibération ;
- de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

TRÉOUEGAT, le 7 septembre 2026

Pour extrait conforme

Le Maire,
Reun TREGUER,



La secrétaire de séance
Typhaine BOCANDÉ

A handwritten signature in blue ink, which appears to read 'Typhaine Bocandé', is written over a faint, larger version of the same signature.